

DECLARATION LIMINAIRE

CAP des Adjoints Administratifs Du 19 au 23 mai 2014

libres ensemble

La France Judiciaire GROGNE !

Nous assistons depuis plus d'un mois maintenant à une véritable fronde du terrain, résultat d'une exaspération unanime ressentie par les collègues tout corps confondu.

La grande consultation nationale, qui était une première plutôt bien accueillie a suscité :

- l'espoir jusqu'au colloque du 10-11 janvier 2014
- l'attente, et quelques craintes pour les TPI
- aujourd'hui la colère.

Notre administration est revenue au point mort !

Le grondement du terrain se transforme peu à peu en mouvement incontrôlable qui se radicalise.

Pouvons-nous en être étonnés quand les motifs de mécontentement sont si nombreux et légitimes ?

- Non reconnaissance des efforts fournis depuis des années
- Manque insultant de moyens matériels
- Pénurie toujours plus grande des effectifs de catégorie C
- Prestation de serment "imposés à des stagiaires pour qu'ils tiennent des audiences
- Paiement des heures supplémentaires avec parfois un an de retard
- Des heures supplémentaires écrêtées et non récupérées !

Les adjoints administratifs, qui ont "accepté" de faire fonction de greffier sans aucun avantage et toutes les contraintes se rebellent enfin et jettent l'éponge.

Le mouvement se durcit, l'amertume gagne du terrain, à mesure que les effectifs se réduisent :

- 1 385 fonctionnaires dans les services judiciaires au 30 mars 2014, selon les chiffres de l'administration, au moins ceux-là ne revendiqueront plus rien !

Trop longtemps l'administration a joué au marchand de tapis, maintenant comment faire tourner la boutique, avec toujours moins de moyens humains, matériels et financiers ?

L'UNSA JUSTICE demande que les postes sollicités en mutation et non pourvu lors de cette CAP, au motif qu'il y a trop de postes vacants sur l'affectation actuelle des demandeurs, ne soient pas pourvus par les futurs recrutés sans concours. Il faut que ces recrutés sans concours soient affectés sur les juridictions de départ déjà en sous-effectif pour permettre aux agents déjà en place d'obtenir satisfaction lors de la prochaine CAP;

Expérimentation du nouveau logiciel Chorus Formulaire Frais de justice (CFO) par les Cours d'appel de Rennes – Metz – Colmar.

Le terrain s'interroge sur cette expérimentation de dématérialisation des mémoires de frais de justice lié au télé service nommé « chorus portail pro » :

Quel avenir pour les régies si les saisies sont faites directement par les prestataires dans le nouveau logiciel ?

Les adjoints administratifs qui occupent un poste de régisseur depuis de nombreuses années, qui n'ont pas réussi l'examen professionnel de SA et qui n'ont pas pu éventuellement être promus car non proposés par leur hiérarchie, s'inquiètent de devoir abandonner leur poste.

Les membres de CAP